

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 259

Date dépôt /
modification 19/01/2023

Date validation 14/02/2023

BACHELIER : INFIRMIER RESPONSABLE DE SOINS GÉNÉRAUX

| | | | |
|----------------------|----------|--------------------------------------|-----------------------------------|
| FINALITÉ | N.A. | NIVEAU (du Cadre des Certifications) | 6 |
| SECTEUR | 2° Santé | DOMAINE D'ÉTUDES | 15° Sciences de la santé publique |
| TYPE | COURT | CYCLE | PREMIER |
| LANGUE (majoritaire) | FRANÇAIS | CRÉDITS | 240 |

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérimentaux, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le bachelier infirmier responsable de soins généraux est un professionnel du secteur de la santé. Qualifiée d' « art infirmier », sa profession est réglementée par divers textes législatifs.

Le grade de bachelier infirmier responsable de soins généraux donne accès au titre professionnel de praticien de l'art infirmier (loi coordonnée relative à l'exercice des professions des soins de santé du 10/05/2015 MB 18/06/2015).

Le champ de l'art infirmier permet au professionnel d'exercer sa pratique de manière autonome ou en collaboration. Cette pratique concerne le soin, de quelque nature qu'il soit, aux individus de tous âges - familles, groupes ou communautés -, à toutes les personnes malades ou en bonne santé, et dans tous les contextes où l'infirmier exerce.

L'art infirmier consiste à protéger, à promouvoir et à optimiser la santé et les capacités intrinsèques de l'individu et de son entourage, à prévenir et/ou participer au traitement des problèmes de santé dans une approche holistique.

L'individu et/ou la collectivité occupent une place centrale et constituent des partenaires actifs dans l'équipe pluriprofessionnelle. L'infirmier s'adresse à la globalité de l'être humain, en interaction avec son environnement. L'accent est mis sur le soutien (« *advocacy* ») et la promotion de l'autogestion (« *empowerment* ») de l'individu en vue de l'accompagner dans son projet de vie.

L'infirmier fonde son diagnostic, ses interventions et ses activités sur un jugement professionnel dans les domaines de la promotion de la santé, de l'éducation à la santé, de la prévention de la maladie, des soins urgents, des soins curatifs, des soins chroniques et palliatifs.

Quel que soit le niveau de complexité de la situation, il est préparé à concevoir et à mettre en œuvre des projets de soins pertinents. En tant que professionnel responsable, il se positionne dans ce processus avec une logique d'interventions écologique et sécuritaire, et veille ainsi à promouvoir un environnement sain et la qualité des soins.

Praticien réflexif, il utilise des savoirs empruntés et des savoirs disciplinaires. Il éclaire sa pratique par des résultats probants et fonde son jugement clinique en fonction des besoins et attentes de la personne et du contexte.

Soucieux de s'adapter aux personnes, aux différentes réalités, aux divers contextes d'intervention et d'environnement de travail, il fait de la relation humaine un outil privilégié lui permettant d'interagir avec les personnes, les équipes de travail et les autres intervenants tout en prenant de façon responsable les décisions qui lui incombent. Par son positionnement, il exerce un leadership clinique, participant ainsi au développement de la discipline et à l'amélioration des politiques de santé.

Il pratique dans le respect des règles déontologiques et du cadre législatif propres à sa profession en intégrant une dimension éthique à sa réflexion. Il veille à assurer la continuité des soins, tenant compte notamment des évolutions des outils et technologies spécifiques au champ de la santé.

Ses lieux et ses domaines d'exercice en Belgique et à l'étranger sont multiples et variés. La profession d'infirmier est réglementée et bénéficie de la libre circulation au sein des pays de l'Union Européenne^[1].

La formation d'*Infirmier Responsable de Soins Généraux* correspond au niveau 6 du Cadre Européen de Certification^[2] (CEC).

Elle propose un contenu d'enseignement visant le développement de compétences diversifiées et adaptées au marché de l'emploi et aux défis de santé publique, répondant aux exigences de la directive 2013/55/UE. Outre le bagage scientifique et les interventions spécifiques aux soins infirmiers, le développement de compétences en sciences humaines de cet enseignement prépare les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique et à aborder le développement de leur identité professionnelle, tout en garantissant leur épanouissement personnel. Cette formation garantit une large base d'aptitudes et un haut niveau de connaissances, elle a le souci de stimuler de manière constante la qualité, la recherche et l'innovation.

^[1] Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et ses modifications.

^[2] Missions de l'enseignement supérieur telles qu'elles ont été précisées lors de la Conférence des ministres européens en avril 2009.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

- 1. Poser un jugement clinique infirmier en partenariat avec la personne soignée sur base d'un cadre de référence**
 - Collecter des données
 - Identifier les situations de santé, les diagnostics infirmiers et les problèmes traités en collaboration
 - Déterminer les résultats attendus
 - Prescrire les interventions et activités de soins
 - Evaluer la démarche et les résultats des interventions
- 2. Mettre en œuvre le projet de soins**
 - Réaliser des interventions et activités de soins dans les domaines de la prévention de la maladie, des soins urgents, des soins curatifs, des soins chroniques, des soins palliatifs et des soins de réadaptation, et en situation de crise ou de catastrophe
 - Adapter les soins à la situation et aux différents contextes culturel, social et institutionnel
- 3. Assurer une communication professionnelle**
 - Établir avec la personne soignée et son entourage une relation adaptée au contexte rencontré
 - Établir avec l'équipe de professionnels une relation adaptée au contexte rencontré
 - Transmettre les données oralement et/ou par écrit en vue d'assurer la continuité des soins
- 4. Gérer les ou participer à la gestion des ressources humaines**
 - Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluri-professionnelle
 - Déléguer des prestations de soins
- 5. Prendre en compte les dimensions écologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - Respecter les réglementations
 - Respecter la déontologie des praticiens de l'art infirmier
 - Guider sa pratique par une réflexion éthique
 - Adopter un comportement responsable et citoyen
- 6. Construire son identité professionnelle**
 - Participer activement à la construction et à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - Construire son projet professionnel
- 7. Gérer les ou participer à la gestion des ressources matérielles et administratives**
 - Respecter les normes, les procédures et les recommandations de bonne pratique
 - Participer à la gestion des ressources matérielles, administratives et financières
- 8. Agir avec les personnes, familles, communautés en vue de promouvoir la santé**
 - Développer l'*empowerment* de la personne soignée dans son projet de santé
 - Mettre en œuvre des méthodes éducatives de santé avec la personne soignée, son entourage et son environnement
 - Participer à des projets de santé collective et environnementale
- 9. Exercer un leadership disciplinaire**
 - Exercer un leadership clinique
 - Exercer un leadership organisationnel
 - Exercer un leadership politique
- 10. Se développer professionnellement**
 - Exercer une pratique réflexive
 - Exercer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - Utiliser les résultats de recherche scientifique
 - Accompagner les pairs* en formation